



**PROVINCE DE QU  BEC
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les pr  sentes donn   par la soussign  e, secr  taire-tr  sori  re, de la susdite municipalit  , que le conseil,    une s  ance ordinaire tenue    la salle du conseil de la mairie de Val-des-Bois, le 4 juin 2019, a adopt   le r  glement municipal num  ro RM04-2019 et intitul   **R  GLEMENT RELATIF    LA PROC  DURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX EN MATI  RE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le r  glement peut   tre consult   au bureau du secr  tariat municipal sis au 595, route 309    Val-des-Bois.

DONN      Val-des-Bois, ce cinqui  me jour du mois de juin 2019.

Anik Morin
Directrice g  n  rale / Secr  taire-tr  sori  re

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
MUNICIPALIT   DE VAL-DES-BOIS**

Je soussign  e, secr  taire tr  sori  re, domicili  e    Val-des-Bois, certifie sous mon serment d'office, avoir publi   le pr  sent avis en affichant une copie    l'  glise paroissiale et une copie    la mairie de Val-des-Bois, le 5 juin, entre 9h00 et 16h00.

Anik Morin
Directrice g  n  rale/secr  taire-tr  sori  re